

Procès-verbal du Conseil syndical

du 13 juin 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois le 13 avril à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (24) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (15) :

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves Le BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Carine MÉNAGE, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Catherine DONNÉ donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Francis BOUSSION, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Marc LESSCHAEVE donne pouvoir à François BOUSSARD, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Galiène COHU DE LASSENCE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Eric SALMON, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Dominique PETER.

Absents (4) : Pascale GLOTIN, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial (2) : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Marie PETITJEAN, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

Ordre du jour :

1	DELIBERATIONS	3
1.1	TARIFS PAH – A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023	3
1.2	FACTURATION DE 100 € AUX EHPAD QUI ACCUEILLENENT "TETES DE LOIR" CET ETE	4
1.3	PROJETS CLEA 2023-2024	5
2	INFORMATIONS	6
2.1	POINT SUR LA FIN DE LA PROGRAMMATION LEADER 2014-2022	6
2.2	POINT SUR LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027	7
2.3	SCHEMA DIRECTEUR DES ENR, CHARTE DE CO-DEVELOPPEMENT ET LOI D'ACCELERATION DES ENR	7
2.4	SERVICE EFFICACITE ENERGETIQUE	8
2.5	SENTIER AU FIL DU LOIR	9
3	QUESTIONS DIVERSES	10
3.1	CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR	10

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 04 avril 2023 (secrétaire de séance : Vincent Gruau).

Ghislaine Leviau est désignée secrétaire de la présente séance.

Présentation de Mme Marie PETITJEAN – chargée de mission Energie-climat, arrivée en poste depuis le 17 avril 2023.

1 DELIBERATIONS

1.1 TARIFS PAH – A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

2) Interventions scolaires

Tarif intervention scolaire du PAH	Intervention		% augmentation	Cycle long		% augmentation
	Tarif actuel	Nouveau tarif		Tarif actuel	Nouveau tarif	
Sur temps scolaire, forfait classe *	70,00	75,00	7%	200,00	220,00	10%
Hors temps scolaire (forfait préparation + forfait intervention, 70 € chacun par demi-journée)	140,00	150,00	7%			

* + 2h par enfant pour les ateliers taille de pierre

3) Visites de groupe

Prestation visite groupe Tarif depuis le 01/09/2019	Réservations		% augmentation
	Tarif actuel	Nouveau tarif	
Groupe jusqu'à 35 personnes (+ 2 accompagnants)	100,00	105,00	5%
Groupe jusqu'à 70 personnes (+ 4 accompagnants)	200,00	210,00	5%
Groupe jusqu'à 105 personnes (+ 6 accompagnants)	300,00	310,00	3%

Réservation facturation Sarthe Tourisme *	
Tarif actuel	Nouveau tarif
90,00	95,00
180,00	190,00
270,00	280,00

Prestation groupe Journée complète Tarif depuis le 01/09/2019	Réservations		% augmentation
	Tarif actuel	Nouveau tarif	
Groupe jusqu'à 35 personnes (+ 2 accompagnants)	250,00	255,00	2%
Groupe jusqu'à 70 personnes (+ 4 accompagnants)	500,00	510,00	2%
Groupe jusqu'à 105 personnes (+ 6 accompagnants)	750,00	800,00	7%

Réservation facturation Sarthe Tourisme *	
Tarif actuel	Nouveau tarif
223,00	228,00
446,00	456,00
669,00	679,00

* Tarifs conventionnés

Remarques : Réfléchir à un abandon de la réservation à tarif préférentiel avec Sarthe Tourisme.

Pourcentage global des augmentations : **7%**

Il a été évoqué lors du dernier Comité syndical d'augmenter les tarifs des actions du Pays d'art et d'histoire.

Sarthe Tourisme est en préparation de son catalogue 2024 et demande de leur communiquer les tarifs de visites pour 2024 avant la fin du mois de juin. Ces nouveaux tarifs de groupe s'appliqueront au 1^{er} janvier 2024.

En ce qui concerne les actions en milieu scolaire, il est proposé de les augmenter à la rentrée scolaire prochaine, c'est-à-dire en septembre 2023.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à partir de septembre 2023 pour les interventions en milieu scolaire et à partir de janvier 2024 pour les visites de groupe.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame Latouche à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

1.2 FACTURATION DE 100 € AUX EHPAD QUI ACCUEILLENENT "TÊTES DE LOIR" CET ETE

La DRAC a accordé au PAH 13 000€ de subvention dans le cadre de l'appel à projets "Eté culturel".

Le projet "Têtes de Loir" est donc proposé du 18 au 30 juillet sur le territoire. La plupart des EHPAD du territoire ont répondu favorablement pour y participer.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Prestations artistiques externalisées	18 000,00	DRAC	13 000,00
Frais divers (yc SACEM)	3 000,00	EPAHD* (100€/unité)	1 000,00
		CD72	3 000,00
		Engagement d'un reste à charge <u>max</u> PETR	4 000,00

*Afin que l'opération reste attractive pour les EHPAD, il est demandé une participation à hauteur de 100€.

Pour rappel, une délibération a été prise lors du Comité syndical du 14 mars 2023 pour entériner la réponse à l'AAP "Eté culturel" de la DRAC, à la condition que le reste à charge PETR ne soit pas supérieur à 4 000€.

Ceci sera tenu au regard du plan de financement présenté.

Seule incertitude encore existante : l'accompagnement du Département 72 qui n'a fait aucun retour officiel vis-à-vis de la sollicitation de co-financement soumise par le PETR.

Si le Département venait à ne pas accompagner le PETR (ou à l'accompagner dans une moindre mesure), les dépenses seront d'autant diminuées.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la facturation à hauteur de 100 € aux EHPAD qui accueillent "Tête de Loir" et le plan de financement présenté ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame Latouche à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

1.3 PROJETS CLEA 2023-2024

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser Mme la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 60 860,00 € pour l'année scolaire 2023-2024 afin de soutenir les projets listés dans le tableau ci-dessous.

DETAILS POUR LA DRAC

Structure porteuse	Projet	Demande initiale	Subvention accordée	Montant total du projet	Cofinanceurs	Dates de réalisation
Cie Clinamen Jupilles	Formation artistique enfant "Danse, Chat, Création"	5 000,00 €		8 600,00 €	CD72 - 2000 € Comcom LLB - 1 000 € Apport : Clinamen - 600 €	Avril 24 (1 semaine)
	Parcours d'ateliers et de création avec des résidents du foyer de vie à St Pierre du L	2 000,00 €		4 740,00 €	Association Actes - 1340 € CD72 - 800 € Comcom LLB - 300 € Apport : 300 €	Janvier 24 (7 mois)
	Atelier, diffusion, convivialité autour de la création MARGO	1 500,00 €		3 680,00 €	CD72 - 800 € Région PDL - 800 € Apport : 580 €	Entre mai et septembre 24 (1 journée)
La Castélorienne Montval sur Loir	"Du je à nous & du nous au je"	5 000,00 €		10 150,00 €	Autof Montval - 5000 €	Avril 23 - Juillet 24 (15 mois)
CC Loir-Lucé-Bercé	Projet théâtre et musique / Sensibilisation en milieu scolaire	4 360,00 €		13 425,00 €	CD72 - 450 € Autof Comcom - 8 615 €	Janvier 24 (6 mois)
Les Moulins de Paillard Loir-en-Vallée	Imaginer, dessiner, danser et partager !	10 000,00 €		32 700,00 €	Région PDL - 4500 € CD72 - 4000 € Comcom LLB - 7000 € Auto F Paillard - 7200 €	Septembre 23 à Juillet 24 (11 mois)
Le Lude	Paysage façonné	5 000,00 €		40 000,00 €	Conseil de l'Ordre des architectes PDL - 5000 € CD72 - 5000 € Région - 5000 € DRAC - SPADD - 5000 € Autof Le Lude : 15 000 €	Février 23 (10 mois)
Le Carroi - La Flèche	Autour du conte	2 700,00 €		7 250,00 €	Ecoles - 500 € Autof Le Carroi - 1400 € + Ressources indirectes - 4600 €	Novembre 23 (8 mois)
	Invisibles	3 000,00 €		13 190,00 €	Autof Le Carroi - 6 540 € Fond propre de la cie - 1000 € + Ressources indirectes - 2650 €	Octobre 23 (8 mois)
	Pole Senior	2 500,00 €		10 370,00 €	Carsat - 3000 € Ecoles - 200 € Séniors - 300 € Autof Le Carroi - 1 220 € + Ressources indirectes - 3 150 €	Novembre 23 (8 mois)
	Street Art	1 800,00 €		5 100,00 €	Ecoles - 400 € Autof Le Carroi - 1400 € + Ressources indirectes - 1500 €	Avril 24 (8 mois)
Pays Vallée du Loir	Renaturation d'une place : réflexion collective à Mayet	15 000,00 €		40 000,00 €	ARS - 7 000 € Commune de Mayet - 8000 € Auto F Pays - 10 000 €	Octobre 23 à juillet 24 (10 mois)
	Malices au Pays	3 000,00 €		5 844,00 €	Auto F Pays - 2 844 €	Janvier à mars 2024 (3 mois)
TOTAL		60 860,00 €	- €	195 049,00 €		

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- autorise Madame la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 60 860,00 € pour l'année scolaire 2023-2024.
- autorise Madame la Présidente à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

2 INFORMATIONS

2.1 POINT SUR LA FIN DE LA PROGRAMMATION LEADER 2014-2022

Une première série de courriers a été adressée à différents porteurs de projets (au nombre de 7) le 04 mai 2023, pour leur indiquer l'abandon de l'analyse administrative de leur dossier Leader, ce qui implique une non perception de l'aide Leader par le soumissionnaire.

⇒ Abandon par le territoire de 232 943,74€.

Cette démarche initiée par la Région, était nécessaire du fait du "re"-versement obligatoire de fonds Leader vers le fonds FEDER, pour des besoins liés aux aides agricoles.

A ce jour, il reste à la Région environ 25 dossiers (+/- 2) à instruire pour un montant de près d'un million d'euros – avec 13 dossiers déposés par le PETR pour lever des co-financements européens sur diverses opérations.

La Région autorise l'organisation de 3 à 4 comités de programmation par an (année calendaire) afin de pouvoir y valider 5 à 6 dossiers.

La fin de la programmation 2014-2022 est fixée au 31 mars 2024.

On peut envisager au mieux 2 comités de programmation d'ici à la fin 2023 + 1 comité de programmation début 2024.

Le 12 juin 2023, le GAL Vallée du Loir a tenu son 2^{ème} comité de programmation de l'année 2023.

Six dossiers (6) y ont programmés dont 1 dossier PETR (animation 2022 – mesure 19.4) et le dernier dossier MACS (mesure 19.2).

Mme Latouche informe l'assemblée qu'un courrier co-signé entre le Président du GAL et la Présidente du PETR va très prochainement être envoyé au Président de la commission des affaires européennes de la Région pour demander à ce que la totalité des 25 +/- 2 dossiers soit traité et mené jusqu'à leur terme. Le contraire ne pourrait être acceptable et accepté par le territoire.

2.2 POINT SUR LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Des informations complémentaires ont été demandées au PETR Pays Vallée du Loir, par courrier le 03 mai dernier, suite à l'analyse de la candidature déposée en octobre 2022.

La situation de l'équipe attribuée à Leader ayant évolué entre le dépôt de candidature (le 04 octobre 2022) et l'analyse du dossier, des compléments/précisions ont été demandés pour rendre cette candidature 100% conforme aux attentes de la Région.

Une équipe de 1,6 ETP va être allouée à ce programme : 1 ETP animation/gestion, 0,1 ETP animation, 0,5 ETP gestion.

L'enveloppe pressentie pourrait être aux environs de 1 200 000€ avec une réservation de 25% pour couvrir les frais d'animation/gestion (environ 300 000€).

Rappel : les seuils plancher mini sont fixés à 10 000€ Leader pour les projets privés et 30 000€ pour les projets publics.

2.3 SCHEMA DIRECTEUR DES ENR, CHARTE DE CO-DEVELOPPEMENT ET LOI D'ACCELERATION DES ENR

Marie Petitjean et Sophie Rychlicki vont animer entre le 19 juin et le 12 juillet 2023 des réunions/rencontres avec les élus municipaux, communautaires et avec les techniciens intéressés sur le sujet des énergies renouvelables.

Trois objectifs :

1. Présentation du schéma directeur des énergies renouvelables et réseaux de chaleur et de froid en Vallée du Loir
2. Présentation et appropriation de la charte de co-développement des énergies renouvelables
3. Présentation des 1ères dispositions de la loi sur l'accélération des EnR en territoire, avec la nécessité de délibérer en conseil municipal.

L'idée est d'inviter de façon préférentielle les élus et techniciens des communes voisines du lieu d'organisation, afin de mieux répartir le nombre de participants à chaque rencontre et ainsi faciliter les échanges et prises de parole.

Les rencontres sont d'ores et déjà arrêtées :

- ☞ Le mercredi 21 juin 2023 de 18h à 20h00 – salle des fêtes de Thorée les Pins
- ☞ Le jeudi 22 juin 2023 de 17h30 à 19h30 – salle des fêtes de Chahaignes
- ☞ Le jeudi 29 juin 2023 de 20h00 à 22h00 – salle du conseil municipal de Vaas
- ☞ Le vendredi 30 juin 2023 de 17h00 à 19h00 - salle des fêtes de Villaines-sous-Malicorne
- ☞ Le mardi 04 juillet 2023 de 18h00 à 20h00 - salle des fêtes de St-Vincent du Lorouër
- ☞ Le mardi 11 juillet 2023 de 20h à 22h00 – salle des fêtes de Saint-Jean de la Motte

Monsieur Guillon demande comment faire si des collectifs anti-éoliens se manifestent ? cela risque de poser problème.

Monsieur Gruau demande si l'on connaît les objectifs de production d'énergies renouvelables pour le territoire ?

Madame Latouche répond que les chiffres sont donnés dans le Schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnR).

Monsieur Peter souligne que ces chiffres sont les "nôtres" et qu'il faut être en cohérence avec le PCAET et le SDEnR qui est même plus ambitieux. Si le territoire reste en cohérence avec les documents établis, on devrait être proche des attentes de l'Etat.

Il est important de noter que les EPCI peuvent se faire représenter dans une des instances instaurées par la loi d'accélération des EnR. Les places y seront peu nombreuses, à nous d'être vigilant pour y être présent. Monsieur Peter poursuit en évoquant l'accent mis à l'échelle Vallée du Loir, sur le bois, le solaire et la méthanisation ; il faut continuer à s'emparer de ces sujets.

Le SDEnR doit être un guide, un soutien, car l'ambition qui y est exprimée constitue un véritable atout.

Madame Latouche ajoute que l'objectif est d'aider les communes à élaborer le contenu de la délibération qui va être nécessaire, de donner toutes les aides et informations pour bien appréhender ce sujet.

Monsieur Guillon demande si l'hydroélectricité est prise en compte.

Monsieur Peter répond qu'aucune ENR n'a été écartée ; la cohérence est au niveau des 3 Communautés de commune. On doit pouvoir afficher que les ambitions communales coïncident parfaitement avec les enjeux du SDEnR.

Madame Latouche explique que le choix communal sera à formuler via une délibération avant la fin de l'année 2023, Madame Latouche rappelle que l'objectif n'est pas de dire "on ne veut rien" car sinon on aura tout ; la difficulté pour le conseil municipal sera d'identifier les zones même si il y a des collectifs d'habitants opposés. C'est le cumul de la production possible dans toutes nos communes qui fera la quantité totale de production (conformes aux objectifs PCAET/SDEnR). Les communes voisines vont aussi être dans le même positionnement , il va donc falloir travailler tous ensemble.

2.4 SERVICE EFFICACITE ENERGETIQUE

Alors que l'actuel programme ACTEE2 – Appel à projet SEQUOIA, pour permettre l'accompagnement des collectivités de la Vallée du Loir sur les questions de rénovation énergétique des bâtiments publics arrive à échéance le 30 juin 2023, un nouvel Appel à projet CHENE (ACTEE+) vient d'être publié par la FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Les actions co-financées sont a priori sensiblement les mêmes, avec un regroupement sous un seul AAP pour tous les types de bâtiments publics tertiaires (hors logements communaux).

Un soutien financier pour l'externalisation de la prestation de conseil, faute d'avoir à disposition un économe des flux, est également envisageable.

Date limite de candidature : le 25 juillet 2023 (pour la 1^{ère} session) et le 03 novembre (seconde session).

Le programme CHENE devrait débuter avant la fin de l'année 2023 avec une fin au 31 décembre 2026, soit plus de 3 ans.

2.5 SENTIER AU FIL DU LOIR

Suite aux échanges menés lors du Comité syndical du 04 avril dernier, une rencontre entre Présidents de Communautés de communes, Président de la SPL VLT et Présidente du PETR Pays Vallée du Loir a été organisée début mai.

Il a été acté que le Maître d'ouvrage de cette opération serait le PETR Pays Vallée du Loir. C'est donc au nom du PETR que le dossier de subvention va être déposé auprès du CEREMA.

Le 23 mai dernier, un courriel a été adressé aux mêmes interlocuteurs afin d'ébaucher une éventuelle gouvernance qu'il est absolument nécessaire de bien identifier et assoir pour permettre la réussite de ce projet.

Des postes ont été identifiés nécessitant des compétences parfois particulières :

1. Coordination du projet dans sa globalité
2. Gestion administrative
3. Gestion comptable
4. Volet "urbanisme" et appui juridique
5. Suivi des travaux lors du chantier
6. Balisage, communication

Même si le MO est le PETR, il est rappelé que l'objectif est bien que le portage "administratif" soit partagé entre le PETR et les Communautés de commune. Ce projet sera faisable uniquement à la condition qu'il soit soutenu par le CEREMA.

Tout reste à construire finement, sachant que le dossier de demande de subvention va être déposé au CEREMA afin la fin du mois de juin, pour un passage en comité d'attribution en septembre 2023.

Mme Latouche donne la parole à Ms Jaunay et Hauville, respectivement Président et Vice-président du Conseil de développement territorial (Codev) du PETR Pays Vallée du Loir.

M. Jaunay explique qu'au regard des sujets abordés, le lien de proximité avec les habitants est incarné par le Codev.

M. Hauville souligne que la transition énergétique est l'affaire de tous, le but est de réussir la sensibilisation, de créer un fort ancrage territorial, y compris avec les entreprises du territoire.

M. Hauville est depuis peu un des deux co-Président de l'association "Soleil du Loir" (Cf. annexe I), dont l'objet est d'aider les habitants dans la mise en place de projets photovoltaïques à domicile. Il indique que le Codev a participé à des visites dans des villes inspirantes (Rennes, Vendômois, ...) et a pris contact avec des collectifs car l'association est une 1^{ère} étape avant la création d'une société de production d'énergie solaire (de type SAS*) dès l'automne ; il s'agit de faire appel à l'épargne citoyenne ; tous les outils ne sont pas encore en place mais la volonté y est.

La mobilisation de l'épargne locale est nécessaire et sera réelle si les habitants ont la connaissance des projets en toute transparence.

Si la gouvernance partagée implique le citoyen, ce dernier est prêt à s'investir.

** L'intérêt de la SAS est double : personne en peut posséder plus de 20% de la société et quelle que soit la somme investie à l'origine, chaque personne sera dépositaire d'une seule voix.*

M. Hauville ajoute que l'association s'est concentrée sur le sujet du solaire car c'est celui le mieux maîtrisé, mais les autres types de production d'EnR ne sont pas exclus.

L'objectif pourrait être de rendre solarisables tous les bâtiments à rénover et/ou à construire.

L'idée est de travailler avec les habitants car ils sont eux-mêmes les maîtres d'œuvre de leur propre habitation.

M. Jaunay rappelle

- . prochaine session plénière du Codev le mercredi 28 juin à 18h00 suivie d'un pique-nique participatif (chaque amène un petit met à partager – solide ou liquide) dans les jardins de la mairie de Vaas
- . prochaine session de visite/conférence le 03 juillet : thème "les maisons autonomes".

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR

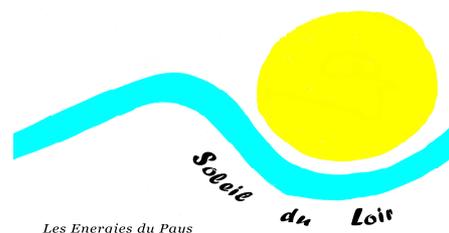
Rappel de la tenue de la **CONFERENCE DES MAIRES le 05 juillet 2023** à partir de 18h00
(salle des fêtes de Verneil-le-Chétif)

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Conférence des Maires : le 05 juillet 2023 à partir de 18h00 (Salle des fêtes de Verneil-le-Chétif)	

Vacances d'été

Mercredi 06 septembre 2023 à 14h30 à 16h30	Mardi 19 septembre 2023 à 18h00
Mercredi 11 octobre 2023 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 29 novembre 2023 à 14h30 à 16h30	Mardi 07 novembre 2023 à 18h00

SOLEIL DU LOIR



Origine : Suite aux visites de territoires inspirants (Mauges, Vendômois, Pays Rennais) organisées par le groupe énergies renouvelables du CODEV, il a été décidé de créer une association pour pouvoir aller plus loin dans l'action. (6 membres du CA sur 8 sont issus du CODEV, avec notamment le président, le vice-président et la secrétaire du CODEV). L'ancrage au Pays est fort, 1 co-président ou 1 vice président dédié à chaque comcom.

L'association a été créée le 5 juin et son objet est le suivant:

- *agir collectivement pour la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.*
- *apporter son concours à des projets individuels ou collectifs pour la production d'énergies renouvelables.*
- *agir prioritairement sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir en recherchant des synergies avec les politiques publiques locales.*
- *s'appuyer en priorité, sur les entreprises locales et les ressources de financement et de gouvernance du territoire.*

L'association se veut libre de toute influence politique ou partisane et parie sur l'intelligence individuelle et collective pour développer le lien social et l'économie en faveur d'une transition énergétique décarbonnée.

Le CA comprend les personnes suivantes :

ROLE	NOM	Prénom	Missions
Co-Président	GIARDI	Joel	Correspondant technique, animateur pédagogique, contact Comcom Loir Lucé Bercé.
Co-Président	HAUVILLE	Bernard	Coordination, contact élus et partenaires, contact comcom Pays Fléchois.
Vice-Président	PETER	Dominique	Relation élus et artisans, expérience solaire thermique.
Vice-Président	JAUNAY	André	Financement participatif, contact comcom Sud Sarthe.
Trésorier	MASSART	Claude	Trésorerie, site web, informatique.
Secrétaire	TOURNADRE	Marianne	Secrétariat, méthodologie, documents techniques.
Mb du CA	GAUVAIN	Pierre	Parties opérationnelles, suivi technique chantiers relations Enedis EDF.
Mb du CA	JARRY	Kevin	Compétences techniques et expérience EnR, relai départemental.

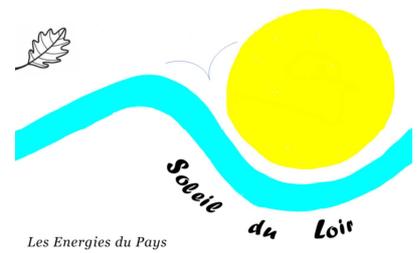
Les actions prévues par Soleil du Loir sont multiples :

- L'auto installation pour autoconsommation : la mise en place de 1 à 8 panneaux au sol ou sur petit abri est simple. C'est un outil majeur de sensibilisation.
- Les installations individuelles plus importantes sont mises en place sur toitures par des professionnels. Nous souhaitons recenser les expériences positives avec des artisans proches et compétents, afin de limiter l'emprise des "profiteurs du solaire".
- Le solaire collectif est intéressant aussi car beaucoup de situations ne permettent pas d'envisager chez soi une installation. Il s'agit d'initier et de participer financièrement à la mise en place d'installations de plus grande envergure, pilotées par un collectif de citoyens. Les puissances mises en oeuvre peuvent alors être importantes.

Les attentes d'une collaboration avec le Pays Vallée du loir :

- *Connaître la politique EnR du Pays et des 3 ComComs et agir en concertation.*
- *Travailler en étroite collaboration avec la nouvelle recrue au poste Energie Climat du Pays*
- *Trouver ensemble des toitures solarisables afin de mobiliser l'épargne citoyenne et créer la SAS de production d'énergie "Soleil du Loir" destinée à impliquer les citoyens dans l'approche de l'autonomie énergétique du Pays.*
- *Bénéficier de l'usage ponctuel d'une salle de réunion à Vaas.*

Statuts association **Soleil du Loir**



Art.1: Constitution et dénomination

Il est formé entre les adhérent-e-s aux présents statuts, une association régie par la loi 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée: *Soleil du Loir*, sa durée est illimitée.

Art.2: Siège social

Son siège social est fixé: 80 Chemin des Joliettes 72200 MAREIL SUR LE LOIR
Il peut être transféré par simple décision de l'Assemblée générale.

Art.3: Objet

L'association a pour objet d'agir collectivement pour la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.

Elle apporte son concours à des projets individuels ou collectifs pour la production d'énergie renouvelable, pour la rendre accessible à tous.

Elle agit prioritairement sur le territoire du Pays Vallée du Loir en recherchant des synergies avec les politiques publiques locales et en s'appuyant en priorité sur les entreprises locales et les ressources de financement et de gouvernance du territoire.

L'association se veut libre de toute influence politique ou partisane et parie sur l'intelligence individuelle et collective pour développer le lien social et l'économie en faveur d'une transition énergétique décarbonnée.

Art.4 Adhésion

Sont considérés adhérent-e-s de l'association les personnes physiques et morales à jour de leur cotisation souhaitant s'impliquer dans la réalisation de l'objet de leur association. L'adhésion est valable sur toute l'année civile en cours.

L'adhésion emporte acceptation des dispositions des statuts et du règlement intérieur.

Les montants des cotisations sont fixés dans le règlement intérieur.

Les conditions d'adhésion, démission et radiation sont précisées au règlement intérieur.

Art. 5 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) est élu lors de l'Assemblée générale (AG) à la majorité simple.

Le nombre de membres, la composition et les attributions du CA sont définis par le règlement intérieur.

Le CA comprend au minimum un élu du PETR Pays Vallée du Loir et un membre du Conseil de développement territorial du PETR Pays Vallée du Loir.

Le rôle du CA est de :

- s'occuper de la gestion courante de l'association et plus généralement s'assurer de la bonne marche de cette dernière,
- préparer les AG.
- élire un bureau dont la composition est au minimum de 2 co-présidents, un trésorier et un secrétaire. La composition et le rôle du bureau sont définis par le règlement intérieur.
- adapter le règlement intérieur à l'évolution des besoins. La modification est valable à partir du moment où le CA le décide à la majorité simple. Toute modification doit ensuite être validée ou invalidée lors de l'AG suivante.

Le CA peut convier toute personne à ses réunions.

Art. 6 Assemblée générale

L'AG se réunit au moins 1 fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée, les adhérent-e-s de l'association sont convoqué-e-s par les soins du CA, par courrier (postal ou électronique). L'ordre du jour est communiqué dans les mêmes délais.

L'AG peut également être convoquée sur demande d'au moins 1/3 des adhérent-e-s de l'association. Dans ce cas, son ordre du jour est rédigé par les adhérent-e-s l'ayant convoquée.

L'AG traite et vote, au moins chaque année, les éléments suivants :

- rapport moral,
- rapport d'activité,
- rapport financier sur l'exercice clos,
- élection des membres du CA,
- délibération sur les orientations proposées par le CA,
- modifications du règlement intérieur proposé par le CA.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents et représentés.

Un adhérent ne peut disposer que de 2 pouvoirs au maximum.

Une AG extraordinaire peut être convoquée dans les mêmes conditions que l'AG ordinaire.

Art.7 : Ressources

Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations de ses adhérent-e-s,
- les contributions ou participations d'organismes, d'associations et de toute personne souhaitant contribuer au financement de l'association dans le respect des conditions du règlement intérieur.
- les subventions pouvant être accordées par l'État, les collectivités locales ou tout autre organisme public.
- la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association,
- toute autre ressource autorisée par la loi (dons, legs,...).

Les fonds sont gérés selon les dispositions définies au règlement intérieur et restent sous le contrôle et la responsabilité de l'AG.

Art. 8 : Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés lors d'une AG.

L'AG délibère à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9: Dissolution

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une AG extraordinaire convoquée et statuant dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article précédent.

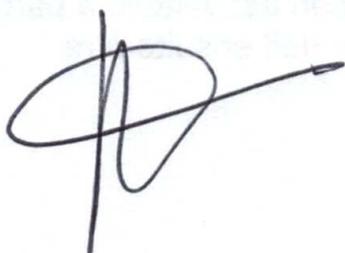
En cas de dissolution, l'AG extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs-trices qui ont les pouvoirs les plus étendus pour le règlement de l'actif et du passif.

La même assemblée se prononce sur la dévolution des biens de l'association au bénéfice de toute association ayant un objet analogue.

Fait à Vaas le 31 mai 2023

Co-Président

Bernard HAUVILLE



Co-Président

Joel GIARDI





LES FICHES TECHNIQUES de SOLEIL DU LOIR, LES QUALITES D'UNE TOITURE SOLARISABLE

MAJ du 18 juin 2023

Pour une durée de 25 à 30 ans la toiture doit avoir :

- une charpente conforme et apte à accueillir 15 kg/m² de poids des panneaux.
- une bonne étanchéité
- une compressibilité de classe C pour les terrasses
- une orientation et une pente compatibles

Au besoin un bureau d'études doit confirmer les points délicats.

Les toitures en fibrociment, éventuellement amiantées si antérieures à 1997, et de toute façon cassantes, présenteront un surcoût qu'il importera d'intégrer.

L'établissement d'un diagramme solaire permettra de s'assurer de l'absence d'ombre portée sur les panneaux, même en hiver quand le soleil est très bas.

Le recyclage :

Lors du démantèlement de l'installation (25 à 30 ans plus tard), les panneaux sont recyclables à 95% en France par SOREN (Collecte et recyclage gratuit).

Contrat :

Si le propriétaire ne fait pas l'investissement lui-même, un bail lie par exemple la Société citoyenne de production d'électricité et le propriétaire.

Le propriétaire prend en charge :

- l'éventuel bureau d'études
- la mise en place d'une gaine électrique jusqu'à la toiture concernée.
- si la puissance mise en place dépasse 18kW un raccordement au transfo est nécessaire, il a donc nécessité de se situer à proximité du transfo.

La société citoyenne de production prend à sa charge :

- une assurance spécifique liée au photovoltaïque ;
- un loyer modique, de l'ordre de 0,5€/m²/an de toiture.
- le démantèlement des installations ou son renouvellement à l'issue du bail.

Vente totale ou autoconsommation ?

Le porteur de projet fera son choix, aujourd'hui tous les choix sont devenus possibles.

La société citoyenne de production, quant à elle, pour les premières installations à réaliser, privilégiera la revente totale du courant plus simple à mettre en œuvre. L'auto consommation collective, très intéressante, pourra être envisagée ultérieurement.



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 13 JUIN 2023

Date de la convocation : 06.06.2023

Nombre de membres : 43

Présents : 24 - Pouvoirs : 15

Votants : 39

Vote : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 14.06.2023 et publication du 14.06.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 13 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (24) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~
 François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET,
 Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine~~
~~DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale~~
 GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON, Émile~~
 GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry
 LECERF, ~~Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU,~~
 Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre~~
 OUVRARD, ~~Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France~~
 REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON,~~
~~Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (15) :

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves Le BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir
 à Carine MÉNAGE, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis
 DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne
 pouvoir à Françoise FARCY, Catherine DONNÉ donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU,
 Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pascal
 DUPUIS donne pouvoir à Francis BOUSSION, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à
 Nicolas CHAUVIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Marc
 LESSCHAEVE donne pouvoir à François BOUSSARD, Pierre OUVRARD donne pouvoir à
 Béatrice LATOUCHE, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Galiène COHU DE
 LASSENCE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Eric SALMON, Philippe
 TOURNADRE donne pouvoir à Dominique PETER.

Absents (4) : Pascale GLOTIN, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial (2) : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Marie PETITJEAN,
 Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D01_13_06_2023 Tarifs PAH – À partir de septembre 2023

2) Interventions scolaires

Tarif intervention scolaire du PAH	Intervention		% augmentation	Cycle long		% augmentation
	Tarif actuel	Nouveau tarif		Tarif actuel	Nouveau tarif	
Sur temps scolaire, forfait classe *	70,00	75,00	7%	200,00	220,00	10%
Hors temps scolaire (forfait préparation + forfait intervention, 70 € chacun par demi-journée)	140,00	150,00	7%			

* + 2h par enfant pour les ateliers taille de pierre

3) Visites de groupe

Prestation visite groupe Tarif depuis le 01/09/2019	Réservations		% augmentation
	Tarif actuel	Nouveau tarif	
Groupe jusqu'à 35 personnes (+ 2 accompagnants)	100,00	105,00	5%
Groupe jusqu'à 70 personnes (+ 4 accompagnants)	200,00	210,00	5%
Groupe jusqu'à 105 personnes (+ 6 accompagnants)	300,00	310,00	3%

Prestation groupe Journée complète Tarif depuis le 01/09/2019	Réservations		% augmentation
	Tarif actuel	Nouveau tarif	
Groupe jusqu'à 35 personnes (+ 2 accompagnants)	250,00	255,00	2%
Groupe jusqu'à 70 personnes (+ 4 accompagnants)	500,00	510,00	2%
Groupe jusqu'à 105 personnes (+ 6 accompagnants)	750,00	800,00	7%

Réservation facturation Sarthe Tourisme *	
Tarif actuel	Nouveau tarif
90,00	95,00
180,00	190,00
270,00	280,00

Réservation facturation Sarthe Tourisme *	
Tarif actuel	Nouveau tarif
223,00	228,00
446,00	456,00
669,00	679,00

* Tarifs conventionnés

Remarques : Réfléchir à un abandon de la réservation à tarif préférentiel avec Sarthe Tourisme.

Pourcentage global des augmentations : **7%**

Il a été évoqué lors du dernier Comité syndical d'augmenter les tarifs des actions du Pays d'art et d'histoire.

Sarthe Tourisme est en préparation de son catalogue 2024 ; ils nous demande de leur communiquer les tarifs de visites pour 2024 avant la fin du mois de juin. Ces nouveaux tarifs de groupe s'appliqueront au 1^{er} janvier 2024

En ce qui concerne les actions en milieu scolaire, il est proposé de les augmenter à la rentrée scolaire prochaine, c'est-à-dire à partir de septembre 2023.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve les nouveaux tarifs pour les groupes (à partir de janvier 2024) et pour les interventions scolaires (à partir de septembre 2023).

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 13 JUIN 2023

Date de la convocation : 06.06.2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 24 - Pouvoirs : 15
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 14.06.2023 et publication du 14.06.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 13 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (24) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (15) :

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves Le BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Carine MÉNAGE, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Catherine DONNÉ donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pascal DUPUIS donne pouvoir à Francis BOUSSION, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Marc LESSCHAEVE donne pouvoir à François BOUSSARD, Pierre OUVRARD donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Galiène COHU DE LASSENCE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Eric SALMON, Philippe TOURNADRE donne pouvoir à Dominique PETER.

Absents (4) : Pascale GLOTIN, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial (2) : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Marie PETITJEAN, Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D02_13_06_2023 Facturation de 100 € aux EHPAD qui accueillent "Têtes de Loir" cet été et plan de financement

La DRAC a accordé 13 000€ de subvention dans le cadre de l'appel à projets "Eté culturel".

Le projet "Têtes de Loir" est donc proposé du 18 au 30 juillet sur le territoire. La plupart des EHPAD du territoire souhaitent y participer.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Prestations artistiques externalisées	18 000,00	DRAC	13 000,00
Frais divers	3 000,00	EHPAD* (100€/unité)	1 000,00
		CD72	3 000,00
		Engagement d'un reste à charge <u>max</u> PETR	4 000,00

*Afin que l'opération reste attractive pour les EHPAD, il est demandé une participation à hauteur de 100€.

Pour rappel, une délibération a été prise lors du Comité syndical du 14 mars 2023 pour entériner la réponse à l'AAP "Eté culturel" de la DRAC, à la condition que le reste à charge PETR ne soit pas supérieur à 4 000€.

Ceci sera tenu au regard du plan de financement présenté.

Seule incertitude encore existante : l'accompagnement du Département 72 qui n'a fait aucun retour officiel vis-à-vis de la sollicitation de co-financement soumise par le PETR.

Si le Département venait à ne pas accompagner le PETR (ou à l'accompagner dans une moindre mesure), les dépenses seront d'autant.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la facturation aux EHPAD qui accueillent "Tête de Loir" et le plan de financement présenté ci-dessus.

Le Comité syndical autorise la Présidente Madame LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE





Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 13 JUIN 2023

Date de la convocation : 06.06.2023
 Nombre de membres : 43
 Présents : 24 - Pouvoirs : 15
 Votants : 39

Vote : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 14.06.2023 et publication du 14.06.2023.

L'an deux mille vingt-trois le 13 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents (24) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~
 François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET,
 Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine
 DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale
 GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile
 GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry
 LECERF, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU,
 Christophe LIBERT, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre
 OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France
 REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON,
 Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (15) :

Mickaël ALLARD donne pouvoir à Yves Le BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir
 à Carine MÉNAGE, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Régis
 DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne
 pouvoir à Françoise FARCY, Catherine DONNÉ donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU,
 Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Pascal
 DUPUIS donne pouvoir à Francis BOUSSION, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à
 Nicolas CHAUVIN, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Marc
 LESSCHAEVE donne pouvoir à François BOUSSARD, Pierre OUVRARD donne pouvoir à
 Béatrice LATOUCHE, Jérôme PRÉMARTIN donne pouvoir à Galiène COHU DE
 LASSENCE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Eric SALMON, Philippe
 TOURNADRE donne pouvoir à Dominique PETER.

Absents (4) : Pascale GLOTIN, Dominique PAQUET, Lydia ROBINEAU, Monique TROTIN.

Conseil de développement territorial (2) : André JAUNAY, Bernard HAUVILLE.

Assistaient aussi à la réunion : Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Marie PETITJEAN,
 Sophie RYCHLICKI et Véronique RICHARD (SPL VLT)

D03_13_06_2023 Projets CLEA 2023-2024

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser Mme la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 60 860,00 € pour l'année scolaire 2023-2024 afin de soutenir les projets listés dans le tableau ci-dessous.

DETAILS POUR LA DRAC

Structure porteuse	Projet	Demande initiale	Subvention accordée	Montant total du projet	Cofinanceurs	Dates de réalisation
Cie Clinamen Jupilles	Formation artistique enfant "Danse, Chat, Création"	5 000,00 €		8 600,00 €	CD72 - 2000 € Comcom LLB - 1 000 € Apport : Clinamen - 600 €	Avril 24 (1 semaine)
	Parcours d'ateliers et de création avec des résidents du foyer de vie à St Pierre du L	2 000,00 €		4 740,00 €	Association Actes - 1340 € CD72 - 800 € Comcom LLB - 300 € Apport : 300 €	Janvier 24 (7 mois)
	Atelier, diffusion, convivialité autour de la création MARGO	1 500,00 €		3 680,00 €	CD72 - 800 € Région PDL - 800 € Apport : 580 €	Entre mai et septembre 24 (1 journée)
La Castélorienne Montval sur Loir	"Du je à nous & du nous au je"	5 000,00 €		10 150,00 €	AutoF Montval - 5000 €	Avril 23 - Juillet 24 (15 mois)
CC Loir-Lucé-Bercé	Projet théâtre et musique / Sensibilisation en milieu scolaire	4 360,00 €		13 425,00 €	CD72 - 450 € AutoF Comcom - 8 615 €	Janvier 24 (6 mois)
Les Moulins de Paillard Loir-en-Vallée	Imaginer, dessiner, danser et partager !	10 000,00 €		32 700,00 €	Région PDL - 4500 € CD72 - 4000 € Comcom LLB - 7000 € Auto F Paillard - 7200 €	Septembre 23 à Juillet 24 (11 mois)
Le Lude	Paysage façonné	5 000,00 €		40 000,00 €	Conseil de l'Ordre des architectes PDL - 5000 € CD72 - 5000 € Région - 5000 € DRAC - SPADD - 5000 € AutoF Le Lude - 15 000 €	Février 23 (10 mois)
Le Carroi - La Flèche	Autour du conte	2 700,00 €		7 250,00 €	Ecoles - 500 € AutoF Le Carroi - 1400 € + Ressources indirectes - 4600 €	Novembre 23 (8 mois)
	Invisibles	3 000,00 €		13 190,00 €	AutoF Le Carroi - 6 540 € Fond propre de la cie - 1000 € + Ressources indirectes - 2650 €	Octobre 23 (8 mois)
	Pole Senior	2 500,00 €		10 370,00 €	Carsat - 3000 € Ecoles - 200 € Séniors - 300 € AutoF Le Carroi - 1 220 € + Ressources indirectes - 3 150 €	Novembre 23 (8 mois)
	Street Art	1 800,00 €		5 100,00 €	Ecoles - 400 € AutoF Le Carroi - 1400 € + Ressources indirectes - 1500 €	Avril 24 (8 mois)
Pays Vallée du Loir	Renaturation d'une place : réflexion collective à Mayet	15 000,00 €		40 000,00 €	AIS - 7 000 € Commune de Mayet - 8000 € Auto F Pays - 10 000 €	Octobre 23 à juillet 24 (10 mois)
	Malices au Pays	3 000,00 €		5 844,00 €	Auto F Pays - 2 844 €	Janvier à mars 2024 (3 mois)
TOTAL		60 860,00 €	- €	195 049,00 €		

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- autorise Madame la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 60 860,00 € pour l'année scolaire 2023-2024.
- autorise Madame la Présidente à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE

